



POSTULAT

Auteur Claudia Alpiger, Clément Borgeaud, Sarah Constantin et Dina Studer, PS/GC
Objet Prochaine AG de la BNS: question à poser par le canton du Valais en tant qu'actionnaire
Date 14/12/2021
Numéro 2021.12.519

D'après les recherches effectuées cette année sur ses placements, la BNS est investie à hauteur d'au moins 5,5 milliards de francs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles telles que Duke Energy, Exxonmobil ou Chevron (état: juin 2021; source:

https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1582202/000158220221000002/xslForm13F_X01/InfoTable_Q12021.xml). Ce faisant, elle finance – selon une estimation prudente – presque autant d'émissions de CO₂ par an que l'ensemble de la Suisse (<https://artisansdelatransition.org/agir-avec-nous/desinvestir/rapport-bns>). Au travers de leurs activités, les entreprises du secteur des énergies fossiles accentuent non seulement la crise climatique, mais elles causent également d'importants dommages environnementaux ou violent les droits humains fondamentaux. Entre-temps, les banques centrales annoncent les unes après les autres leur retrait de tels investissements dans les prochaines années, à l'instar de la Banque de France (<https://www.reuters.com/business/sustainable-business/french-central-bank-exit-coal-cap-oil-gas-investments-2021-01-18/>). Ces décisions s'appuient aussi de plus en plus sur des considérations économiques, en raison des risques croissants liés aux actifs à forte intensité de carbone. Le portefeuille de la BNS sera également de plus en plus exposé à des risques liés à la transition.

Conformément à la Constitution fédérale (Cst.; RS 101) et à l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN ; RS 951.11), la BNS doit mener une politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Or sa politique d'investissement actuelle continue de soutenir une trajectoire de réchauffement de 4 à 6 degrés d'ici à 2100 (<https://artisansdelatransition.org/agir-avec-nous/desinvestir/rapport-bns>), qui aurait aussi pour notre pays des conséquences économiques et sociales néfastes.

La Suisse et notamment les régions de montagne comme celles de notre canton seront particulièrement affectées par le réchauffement de la planète. D'après l'Office fédéral de l'environnement, le réchauffement climatique a déjà été deux fois plus marqué en Suisse que la moyenne mondiale, avec une hausse des températures de plus de 2 degrés depuis le début des mesures en 1864 (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themen/klima/mitteilungen.msg-id-81144.html>).

Pour toutes ces raisons, il est justifié et urgent de transmettre à la BNS sous forme de question et au nom du canton, une demande de révision stratégique urgente et publiquement traçable, incluant tous les domaines pertinents, y compris l'influence des risques liés au climat et à la biodiversité sur la stabilité financière, avant la prochaine assemblée générale prévue en avril 2022.

Conclusion

Le Conseil d'État est invité à faire valoir les droits du canton du Valais en tant qu'actionnaire de la BNS en inscrivant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la BNS la question d'une révision stratégique urgente et publiquement traçable, incluant tous les domaines pertinents, y compris l'influence des risques climatiques et de biodiversité sur la stabilité financière.